



OUVERTURE DES MAIRIES DÉLÉGUÉES DE PLAINE-ET- VALLÉES POUR LA PÉRIODE ESTIVALE (Du 29/06 AU 29/08)

Mairies Délégées	Ouvertures
BRIE	Les mercredis matin de 8h30 à 12h
OIRON	Les lundis, mercredis, jeudis, vendredis et samedis matin de 8h30 à 12h
SAINT JOUIN DE MARNES	Lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h et les mardis et jeudis de 13h30 à 17h
TAIZÉ-MAULAIS	Les mardis et vendredis matin de 8h30 à 12h